

16E010F

Communiqué de presse

Bruxelles, le 3 mars 2016

13 mars 2016, Journée de l'égalité salariale

En Belgique, les femmes gagnent en moyenne un cinquième de moins que les hommes. En conséquence, la FGTB organise le 13 mars la Journée de l'Égalité Salariale (ou Equal Pay Day). Dans le cadre de cette douzième édition de sa campagne pour l'égalité salariale, la FGTB revendique le droit à un emploi à temps plein. En 2016, le travail à temps partiel (assorti, dès lors, d'un salaire à temps partiel) reste encore principalement réservé aux femmes.

À cette occasion, la FGTB organisera le 11 mars une action devant la Bourse de Bruxelles.

Les derniers chiffres

En Belgique, l'égalité de genres n'existe toujours pas en 2016, et certainement pas sur le lieu de travail. Selon les derniers chiffres (pas encore publiés) relatifs aux salaires en Belgique (2013), les femmes gagnent toujours 20% de moins que les hommes par mois (salaires mensuels bruts moyens dans le secteur privé).

C'est la raison pour laquelle la FGTB organise chaque année la Journée de l'égalité salariale. En 2016, cette journée tombe le 13 mars : sur une base annuelle, les femmes doivent travailler un cinquième, soit deux mois et 13 jours, de plus pour gagner autant que les hommes en un an.

Les jeunes femmes gagnent plus

L'écart salarial femmes/hommes stagne. Il y a heureusement une bonne nouvelle : les femmes se rapprochent progressivement des hommes sur l'échelle des salaires.

Chez les plus jeunes, il y a même un écart négatif en faveur des femmes célibataires et les isolées sans enfants. Cela prouve l'utilité de plus de 10 ans de campagnes pour l'égalité salariale.

Le temps partiel n'est pas neutre en genre

Mais, souvent, dès l'instant où les femmes fondent une famille, elles lèvent le pied...

En 2014, 41% des femmes travaillaient à temps partiel dans le secteur privé contre seulement 9% des hommes. Comme raison principale, la moitié des femmes travaillant à temps partiel invoquent la combinaison vie professionnelle/vie privée. Cette répartition inégale des tâches domestiques a un impact considérable sur les salaires. Un constat manifeste lorsque nous éliminons le facteur « travail à temps partiel » de l'équation et que nous prenons uniquement les salaires bruts des salariés à temps plein : l'écart salarial a ici diminué de 15% en 2001 à 5% en 2013.

À propos de l'écart...

À l'occasion de la Journée pour l'égalité salariale, la FGTB invite tout un chacun à se mettre dans la peau d'une femme et à méditer sur cette répartition inégale des tâches rémunérées et non rémunérées qui favorise l'écart salarial. En utilisant l'image d'un décolleté plongeant, nous jouons clairement la carte de l'audace pour réclamer autant d'attention pour l'écart salarial...

Le 11 mars 2016, la FGTB organise une action devant la Bourse de Bruxelles. Nous habillerons les marches de la Bourse de chaussures rouges de femmes. Le piétonnier deviendra ainsi un parcours d'obstacles à réaliser en escarpins symbolisant le chemin difficile vers l'égalité salariale. Des actions seront menées au même moment dans d'autres villes du pays.

Le droit au travail à temps plein

La FGTB exige que le travail à temps plein devienne un droit. Le rôle des équipements sociaux collectifs est à cet égard fondamental. La longueur des listes d'attente témoigne d'un besoin urgent d'infrastructures d'accueil accessibles pour les enfants et les personnes dépendantes. Une offre élargie d'accueil parascolaire est également essentielle pour pouvoir continuer à travailler à temps plein.

Par ailleurs, la définition de « travail à temps plein » doit également être reconsidérée. L'importance du travail à temps partiel chez les femmes s'explique par un problème structurel à combiner travail et vie privée. Une réduction collective du temps de travail pour tous les secteurs et toutes les catégories, avec maintien du salaire et embauches compensatoires, garantit une répartition équilibrée entre travail et vie privée. Les femmes n'auront les mêmes chances que les hommes de construire une carrière que si cette mesure s'applique à tout le monde.

Enfin, le travail à temps partiel (par exemple dans le cadre d'un congé parental) doit être mieux partagé. Les pères doivent également être encouragés à assumer les tâches domestiques. Les employeurs doivent comprendre que le schéma familial a évolué : les femmes comme les hommes participent au bien-être du foyer, tant au niveau financier qu'au niveau du travail domestique.

Dans la pratique

Vous êtes cordialement invité(e)s à notre action pour l'égalité salariale organisée à Bruxelles le vendredi 11 mars.

- Bourse (place de la Bourse, 1000 Bruxelles)
- De 11h à 14 heures
- Point presse à 11 heures en présence de Rudy De Leeuw (président de la FGTB) et Marc Goblet (secrétaire général de la FGTB)

D'autres actions auront lieu un peu partout en Belgique. Plus d'infos sur www.fgtb.be.

Découvrez notre vidéo appelant à faire disparaître l'écart salarial [ici](#).